

Nombre de membres  
En exercice : 9  
Présents : 5  
Pouvoirs : 2  
Votants : 7

630

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le seize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire  
Date de convocation : 12 décembre 2022

**PRÉSENTS :** LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean – Philippe, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale  
**Absents excusés :** MARC- MARTIN Nicole, TEITGEN Carole, JULIEN Gilles  
**Absent non excusé :** THIBAUT Darig

**Pouvoirs :** Mme TEITGEN Carole donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie -Pierre  
M.JULIEN Gilles donne pouvoir à M.FRANQUELIN Jean-Philippe  
**Secrétaire de séance :** FICHTEN Marie -Pierre

### 364 – Passage à la nomenclature M57, modalités de gestion des amortissements

Monsieur le Maire, expose au conseil qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Notamment définir la politique d'amortissement du budget principal de la commune ainsi que les règles de gestion en matière d'amortissement.

Le conseil municipal, à compter de l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune,

- ADOPTE les durées d'amortissement proposées dans le document annexé pour les immobilisations acquises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- ADOPTE l'application de la règle de calcul prorata temporis pour l'amortissement des biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (à compter de leur date de mise en service), sauf pour les biens de faible valeur qui, par dérogation, seront amortis sur 1 an dans l'année suivant leur mise en service.
- APPLIQUE, si nécessaire, la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent.
- FIXE un seuil de biens de faible valeur à amortir sur 1 an à 1 000 € TTC et APPROUVE la sortie de l'inventaire comptable, de l'état de l'actif et du bilan, des biens de faible valeur dès qu'ils ont été intégralement amortis.

Le conseil autorise monsieur le Maire, à signer tous documents se rapportant à l'exécution de cette décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire, LIONS Gilles

Transmis en préfecture le 21 décembre 2022

Certifié exécutoire le 21 décembre 2022



*LIONS*

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LOIR-ET-CHER

LE : 29 DEC. 2022



**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 364 DU 16 DECEMBRE 2022**

Libellé	Compte	Durée d'amortissement	Compte d'amortissement associé
Immobilisation de faible valeur : maxi 1000 €	Selon le bien	1	
Frais réalisation doc. Urbanisme et numérisation cadastrale	202	2	2802
Frais d'études	2031	2	28031
Frais de recherches, de développement et d'insertion	2032	2	28032
Frais d'insertion	2033	2	28033
Subventions versées - Etat	20411	5	280411
Subventions versées - Région	20412	5	280412
Subventions versées - Départements	20413	5	280413
Subventions versées - Communes	20414	5	280414
Subventions versées - Group coll, EPL, Coll statut particulier	20415	5	280415
Organismes publics divers - - Subv. d'équipement versées	20418	5	280418
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	2042	5	28042
Subventions d'équipement en nature - Organismes publics	20441	5	280441
Subv. d'équipement en nature - Personnes de droit privé	20442	5	280442
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205	2	2805
Concessions et droits similaires	2051	2	28051
Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	2087	5	28087
Autres immobilisations incorporelles	2088	1	28088
Terrains de gisement	2114	50	28114
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	15	28121
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	15	28128
Constructions bâtiments administratifs	21311	10	281311
Constructions - Bâtiments scolaires	21312	10	281312
Constructions - Équipements du cimetière	21316	10	281316
Constructions - Autres bâtiments publics	21318	10	281318
Constructions - Bâtiments privés	2132	10	28132
Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	2135	15	28135
Autres constructions	2138	10	28138
Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	2141	10	28141
Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport	2142	10	28142
Constructions sur sol d'autrui - Droit de superficie	2143	10	28143
Constructions sur sol d'autrui - Agencements & aménagements	2145	15	28145
Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	2148	1	28148
Réseaux de voirie	2151	20	28151
Installations de voirie	2152	20	28152
Réseaux d'adduction d'eau	21531	20	281531



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 364 DU 16 DECEMBRE 2022

Réseaux d'assainissement	21532	20	281532
Réseaux câblés	21533	20	281533
Réseaux d'électrification	21534	20	281534
Autres réseaux	21538	20	281538
Matériel roulant - Incendie et défense civile	21561	8	281561
Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	21568	8	281568
Matériel roulant - Voirie	21571	6	281571
Autre matériel et outillage de voirie	21578	6	281578
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	6	28158
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	15	28181
Matériel de transport	2182	4	28182
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	2	28183
Mobilier	2184	10	28184
Autres immobilisations corporelles	2188	15	28188